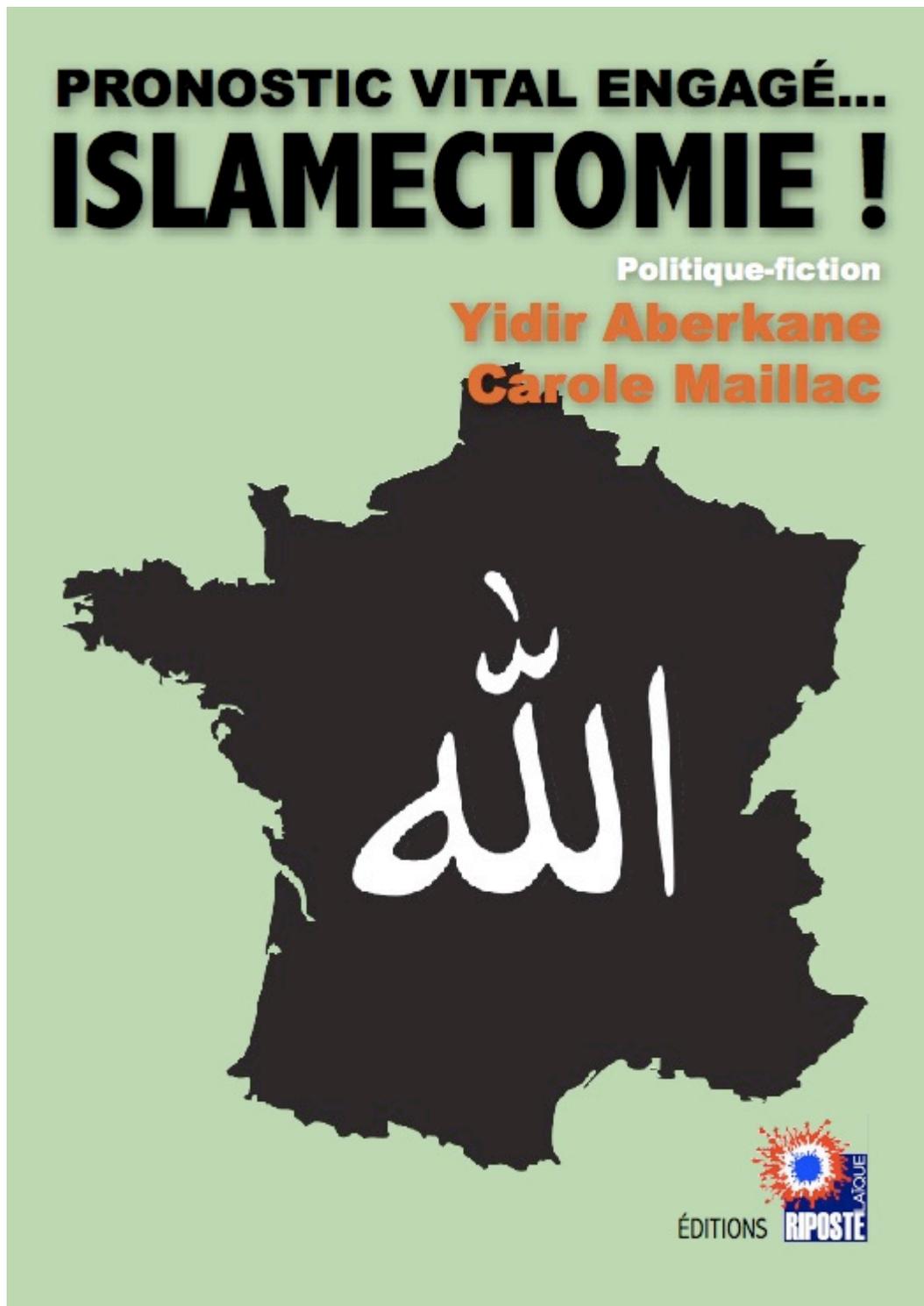


Ou bien il faut interdire le  
voile partout, ou bien  
l'autoriser partout !



Dans la  
querelle sur les valeurs de la République vs France, je me  
suis certes placé dans le camp de la France mais ce n'est pas

pour autant que je conteste ces valeurs. Bien au contraire, je les défends tout autant mais je trouve qu'elles ne valent rien en tant qu'armes contre l'islam.

Prenons l'exemple des lois interdisant le port du voile.

La loi de 2004 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&dateTexte=&categorieLien=id>) encadre « en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ». La référence à la laïcité est ici explicite.

Quant à celle de 2010 ([http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=933C77C47E86919ABC57EC8F7265833E.tpdjo14v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000022911670&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=933C77C47E86919ABC57EC8F7265833E.tpdjo14v_2?cidTexte=JORFTEXT000022911670&dateTexte=)), « interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public », son exposé des motifs ([http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=933C77C47E86919ABC57EC8F7265833E.tpdjo14v\\_2?idDocument=JORFD0LE000022234691&type=expose](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=933C77C47E86919ABC57EC8F7265833E.tpdjo14v_2?idDocument=JORFD0LE000022234691&type=expose)) invoque, dès la première phrase, les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, dignité des personnes, égalité hommes-femmes.

Or, on n'a jamais vu autant de voiles pulluler en France. Là où il n'est pas interdit, il se banalise à la vitesse de l'éclair. Et là où il est interdit, cette interdiction est difficilement appliquée, quand elle n'est pas abandonnée de facto, tant les voilées et leurs « frères » barbus ont l'émeute facile en cas de contrôle (à Argenteuil récemment). Pis encore, toute interdiction d'un certain modèle de voile en certains lieux entraîne la prolifération des autres modèles partout ailleurs, sans doute au motif que ce qui n'est pas explicitement interdit est ipso facto obligatoire.

D'où la nécessité de promulguer une loi après l'autre, comme l'extension possible de l'interdiction aux universités. Mais

on nous explique que les étudiants, majeurs, ne peuvent relever des mêmes interdictions que celles qui s'appliquent aux écoliers, mineurs. C'est un distinguo absurde puisqu'il existe aussi des étudiants mineurs et des écoliers majeurs, et que certains modernistes prônent l'abaissement à 16 ans de l'âge de la majorité. Bon courage aux juristes !

Bref, au nom de nos valeurs républicaines, nous colmatons les brèches une par une lorsqu'elle deviennent trop béantes, avec un salmigondis juridique qui se veut légalement inattaquable en tentant désespérément de ménager la chèvre répressive (il faut interdire le voile) et le chou droit-de-l'hommiste (il ne faut surtout pas dire que le voile est musulman, il ne faut « stigmatiser » personne), tandis que l'islam, qui se fiche bien de nos valeurs, de nos lois, de nos interdictions, de notre République, s'engouffre chez nous en force, sur tous les fronts, par toutes nos failles, et balaie nos dérisoires défenses, violences à l'appui si nécessaire. Autant essayer de vider la mer avec une petite cuillère.

Je propose d'autres approches. Une première serait de se souvenir que charbonnier est maître chez soi et de déclarer « Le voile est interdit, PARCE QUE ! ». C'est comme ça et pas autrement. Certes un peu brutal et pas vraiment démocratique, poutinesque sans doute. Si on a des vapeurs, on peut ajouter quelques arguments pour faire joli (« parce qu'on est chez nous », « parce que trop c'est trop », « parce que c'est comme ça et si ça vous défrise, on ne vous retient pas », etc.) mais le principe reste d'imposer NOS lois, chez nous, sans avoir à nous justifier à longueur de journée ; et de les faire respecter sans faiblesse, cela va de soi. Ce n'est pas conforme à nos valeurs ? Peut-être, mais faut savoir s'adapter à la situation. L'article 16 de la Constitution est-il bien conforme à nos valeurs ? Les Suisses ont-ils demandé l'autorisation à quiconque avant d'interdire les minarets chez eux ?

Une seconde approche, inverse, serait d'appliquer nos valeurs,

mais, pour le coup, réellement et totalement : vous voulez porter le voile au nom de votre liberté religieuse ? Fort bien, mais alors, ceux qui n'ont pas la même religion que vous ont également le droit d'exprimer leur hostilité à votre accoutrement en vous refoulant (renvoyant, insultant, injuriant, crachant dessus, etc., sauf violence, naturellement) et c'est vous seul(e) qui devrez assumer les conséquences de votre liberté ostensiblement affichée, sans possibilité d'appeler les tribunaux à votre secours. Avec une écrasante majorité de Français hostiles au voile, on verrait alors de nombreux commerces, entreprises et autres lieux accueillant du public afficher « Interdit aux voilées » et le nombre de voiles diminuerait rapidement (ne plus pouvoir acheter son pain et ne plus pouvoir s'en plaindre bruyamment dans les médias est un bon argument) ; hormis dans les enclaves ennemies, déjà entièrement islamisées et perdues, qui le resteraient pour un bout de temps, tant pis pour elles. Certes, il y aurait probablement un peu de casse au début mais on n'a rien sans rien. Et nos valeurs seraient intégralement appliquées, comme elles ne l'ont jamais été : liberté de religion, liberté d'expression (fini de se faire traiter de racistes !), responsabilisation des individus, respect des obligations liées aux droits (ça changera des sempiternels « droits à » sans aucune contrepartie), etc. Et ça ne ferait même pas le jeu du FN.

**Elle serait pas belle la vie ?**

**Michel Tonarelli**